



CARTE GRISE SIGNE PAR L'INTERMEDIAIRE, DATE ERRONNE, ETC...

Par bseb33, le 04/01/2013 à 14:23

Bonjour.

**Je viens d'acquérir un véhicule via un particulier.
Que dois-je noter sur la carte grise (mis à part "vendu le etc...) afin de me préserver de
toutes malversations et autres.**

**De plus, la carte grise à été signé et noté vendu le 18/12/2012 par un intermediaire du
propriétaire du véhicule...**

La reception de celui ci à été effective le 19/12/2012.

**Quid : Quelles sont les droits des particuliers, que dois-je stipuler sur la carte grise
afin d'être protégé et de spécifié que le véhicule a été vendu par un intermediaire qui a
triché sur la date d'achat?**

**Est-je le droit de refuser cette vente qui a été réglé le 19/12/2012 en liquidité (pas de
preuve matériel si ce n'est mon retrait et ma conseillère bancaire qui est au courant
du pourquoi de se retrait).**

**De plus, j'ai eu la désobligeance de trouver plein de petite anomalies à l'intérieur du
véhicule ainsi qu'un probleme de démarrage!!!pourquoi je n'ai pu la voir quand
photo, du même côté latérale cachant ainsi, pour exemple, 2 enjoliveurs absents...**

**Ca sent l'arnaque à plein nez, AIDEZ-MOI, JE VOUS EN PRIE, je ne vie que de 580 euros
/ mois, cet investissement est très important pour moi cause handicap. Ma naïveté et
ma non connaissance des voitures fait de moi un parfaite proie pour certaines
personnes dont la moralité reste très active malgré la nouvelle année!!!**

**Dans l'attente, je vous souhaite un avenir radieux, une excellente année 2013,
agréable et prolifique.**

Cordialement.

S. BRUNIER